Information AMF

Déclaration des transactions sur actions propres

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-, I, 1°du Règlement général de l'AMF, PIERRE & VACANCES déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 19/09/2011 au 23/09/2011

Raison Sociale : PIERRE & VACANCES

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 19/09/2011 au 23/09/2011

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 19/09/2011	Achats	12 733	34,140	434 705
Séance du 20/09/2011	Achats			0
Séance du 21/09/2011	Achats			0
Séance du 22/09/2011	Achats			0
Séance du 23/09/2011	Achats			0
Total		12 733	34,1400	434 705